Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le 20/10/2026
ID : 974-219740073-20261006-DL_2026_202-DE

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 6 octobre 2026

Nombre de conseillers
en exercice : 39
Quorum : 20

A l'ouverture de la séance
Nombre de présents : 29
Nombre de représentés : 06

Mise en discussion du rapport
Nombre de présents : 29
Nombre de représentés : 06
Nombre de votants : 35

OBJET

Affaire n° 2026-202

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EN FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS RELEVANT DE LA PETITE ENFANCE

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 28 septembre 2026.

- la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie et publiée le 7 octobre 2026.

LE MAIRE

COMMUNE DU PORT 97420 REUNION

Olivier HOARAU

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le mardi six octobre à dix-sept heures, le conseil municipal de la commune du Port, après convocation légale, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Franck Jacques-Antoine, premier adjoint au Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents : M. Franck Jacques Antoine 1er adjoint, Mme Annick Le Toullec 2ème adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 3ème adjoint, Mme Jasmine Béton 4ème adjointe, M. Bernard Robert, 5ème adjoint, Mme Mémouna Patel 6ème adjointe, M. Guy Pernic 7ème adjoint, Mme Catherine Gossard 8ème adjointe, M. Zakaria Ali 9ème adjoint, Mme Danila Bègue 10ème adjointe, M. Armand Mouniata 11ème adjoint, M. Jacques Elie Benard, M. Jean-Paul Burkic, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagés, Mme Yvette Latchimy, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, M. Mihidoiri Ali, Mme Romina Woadally, Mme Véronique Bassonville, Mme Isabelle Erudel, Mme Honorine Lavielle, Mme Nancy Tatel, Mme Aurélie Testan, M. Morgan Jovien, Mme Samantha Nellee, M. Julien Bitaut, Mme Léanna Naboth.

Représenté (es) : M. Olivier Hoarau Maire par M. Franck Jacques-Antoine, Mme Claudette Clain Maillot par Mme Honorine Lavielle, M. Alain Iafar par Mme Aurélie Testan, M. Naren Mayandi par M. Jean-Paul Burkic, M. Didier Amachalla par M. Jean-Claude Adois, Mme Bibi-Fatima Anli par M. Zakaria Ali.

Arrivée (s) en cours de séance : Néant

Départ (s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Jean-Yves Langenier, M. Jean Patric Boitard, Mme Emmanuelle Thomas et Mme Barbara Saminadin.

.....
.....

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le 20/10/2026
ID : 974-219740073-20261006-DL_2026_202-DE

Affaire n° 2026-202

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EN FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS RELEVANT DE LA PETITE ENFANCE

ANNÉE 2026

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant le soutien et l'accompagnement de la ville du Port aux associations du secteur de la petite enfance ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Politique éducative scolaire et Associative » réunie le 24 septembre 2026 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver l'attribution et le versement des subventions en fonctionnement, au titre de l'exercice 2026, aux associations de la petite enfance selon le tableau présenté dans le présent rapport ;

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE MAIRE

COMMUNE DU PORT 97420 REUNION

Olivier HOARAU

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le 20/10/2026
ID : 974-219740073-20261006-DL_2026_202-DE

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EN FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS RELEVANT DE LA PETITE ENFANCE

ANNÉE 2026

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur l'attribution de subventions en fonctionnement aux associations relevant de la petite enfance dans le cadre de la campagne associative 2026.

La ville du Port poursuit son accompagnement du secteur de la petite enfance, en soutenant les associations qui participent à la diversité de l'offre d'accueil pour les familles.

Seules les associations ayant déposé un dossier complet dans le cadre de la campagne associative 2026 sont proposées à l'approbation du conseil municipal.

Elles sont répertoriées dans le tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS	MONTANT SUBVENTION EN FONCTIONNEMENT
ASSOCIATION COCCINELLES	32 000 €
ASSOCIATION KAZCAVEL	54 000 €
ASSOCIATION LEKP	25 200 €
ASSOCIATION LES PETITS PANDAS	32 000 €
BAMBOU PANDAS	9 800 €
LES PETITS PAS	24 300 €
MICRO CRECHE LES PETITS OURSONS	17 100 €
PANDAS NATURE	9 800 €
PANDAS ZEN	9 800 €

Ainsi, il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver l'attribution et le versement des subventions en fonctionnement aux associations de la petite enfance, au titre de l'exercice 2026 citées ci-dessus ;

- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.